

Groupe scolaire des Cèdres



Ecole élémentaire
Directeur : Régis
QUERTAIMONT
30, avenue des Cèdres
Tél. : 05.62.37.53.34

Ecole maternelle
Directrice : Chantal
QUERTAIMONT
30, avenue des Cèdres
Tél. : 05.62.36.32.39

Ecole maternelle Marcel Pagnol

Directrice : Claire BERGON



18, rue Jules Guesde
Tél. : 05.62.36.88.77

Ecole élémentaire Lamartine

Directrice : Hélène FARGES



Bâtiment A:
Rue Lamartine
Tél. : 05.62.36.87.86



Bâtiment B:
2, rue Joliot-Curie
Tél. : 05.62.36.80.13

+ d'infos :

Pour plus de renseignements,
vous pouvez :

Consulter le site internet de la ville :
www.ville-aureilhan.fr/Jeunesse

Contact le service via l'adresse mail :
scolaire.periscolaire@ville-aureilhan.fr

Rencontrer la Maire-Adjointe en charge
des affaires scolaires et périscolaires, sur ren-
dez-vous tous les lundis après-midi de 17h30 à
18h15. Tel. 05 62 38 91 50



Les ÉCOLES d'AUREILHAN



Les établissements
Les horaires
Les services périscolaires
Le projet éducatif
La vie scolaire

MAIRIE
Place François Mitterrand
65800 AUREILHAN
Tel. 05 62 38 91 50
www.ville-aureilhan.fr

www.ville-aureilhan.fr

Les écoles

A Aureilhan, l'Education est une **priorité**.

Si l'Education Nationale rémunère le Personnel enseignant, la Ville prend en charge toutes les autres dépenses : éducateurs sportifs et ATSEM, construction et entretien des bâtiments, dépenses de fonctionnement (électricité, assurances, etc.) et frais pédagogiques.

A Aureilhan, **3 euros sur 10 sont dédiés à l'Education**. Depuis 2010, toutes les écoles ont été entièrement rénovées et modernisées. Cet effort particulièrement important permet aux enseignants et aux enfants de bénéficier de conditions d'accueil optimales, pour donner à tous la possibilité de s'épanouir.

Les Maternelles

- **1 ATSEM par classe** (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles)
- Accueil des enfants de moins de 3 ans. Rentrée échelonnée pendant toute l'année.
- Jardins pédagogiques
- Coin bibliothèque

Les Elémentaires

- Equipements numériques
- Coin bibliothèque
- Jardins pédagogiques

Rythmes scolaires & horaires à la rentrée 2019

4 jours de classes / semaine (validé en comité de pilotage du Projet Educatif Territorial)

Les horaires (début et fin des cours)

	Matin	Après-midi
Ecoles maternelles	8h45/12h	14h/16h45
Ecoles élémentaires	8h40/12h	14h/16h40

Les projets pédagogiques

des écoles peuvent inclure :

- Cycle piscine
- Cycle environnement et éveil à la nature
- Prévention routière
- Passeport informatique
- Eveil linguistique (Anglais)
- Eveil diététique et alimentaire
- Intervenants en classe
- Sorties scolaires (Maison de la Nature, médiathèque, cinéma, musées, etc.)

Les traditions des écoles

- Accueil du Père Noël et Chants (décembre)
- Carnaval (février)
- Kermesse des écoles (juin)
- Manifestations selon les projets des écoles

Ces animations existent grâce à la participation et au dynamisme des parents d'élèves ainsi qu'au financement de la Caisse des Ecoles.

Participer à la vie scolaire de son école et de sa Ville

Les Parents d'élèves élus peuvent s'investir dans la vie des écoles au travers de 3 instances de participation :

Le Conseil d'Ecole

C'est l'instance principale de l'école. Organe de concertation présidé par le Directeur de l'école, il réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

La Caisse des Ecoles

Etablissement public communal présidé par le Maire. Elle intervient dans tous les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif et sanitaire). Elle gère le restaurant scolaire, notamment.

Le Projet Educatif Territorial

Cadre institutionnel qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions, à l'échelle communale, de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Les Services périscolaires

Le restaurant scolaire

33 500 repas fabriqués chaque année par l'équipe du restaurant scolaire.

100% des viandes « fraîches » servies d'origine française.

Produits bio et locaux en progression constante.

Menus consultables sur le site internet www.ville-aureilhan.fr.

Partenariat avec la plateforme de distribution de produits 100% locaux labellisée « Mangeons HaPy ».

les tarifs*

Tranches quotient familial	Tarifs
A inférieur ou égal à 499 €	2,25 €
B 500 à 749 €	3,00 €
C 750 à 999 €	3,40 €
D 1000 à 1199 €	3,80 €
E 1200 à 1499 €	4,20 €
F égal ou supérieur à 1500 €	4,60 €

La garderie (maternelle) et L'Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole ALAE (élémentaire)

Sur chaque site, **dès 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir**. Une garderie et un ALAE sont organisés pour les élèves qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire de 12h à 12h30 et de 13h30 à 13h50.

Deux tarifications possibles : forfait mensuel ou forfait journalier

les tarifs*

Tranches quotient familial	Forfait mensuel Garderie	Forfait mensuel ALAE	Forfait journalier garderie et ALAE
A inférieur ou égal à 499 €	18,50 €	18 €	3,15 €
B 500 à 749 €	19,50 €	19 €	
C 750 à 999 €	20,50 €	20 €	
D 1000 à 1199 €	21,50 €	21 €	
E 1200 à 1499 €	22,50 €	22 €	
F égal ou supérieur à 1500 €	23,50 €	23 €	

* tarification appliquée aux parents aureilhanais